

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA BRESSE

(Vosges)

CONSEIL MUNICIPAL

- - - - -

COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT

de la Séance ordinaire du mardi 29 Mars 2016

Nombre effectif et légal des membres du Conseil Municipal.	27
Nombre des membres en exercice actuellement	27
Nombre des membres présents à la séance	24
Nombre des membres ayant signé la délibération	24 + 3 procurations

- - - - -

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni sur convocation du 23 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

M. Hubert ARNOULD, Maire

Maryvonne CROUVEZIER, 1^{ère} Adjointe

M. Jérôme MATHIEU, 2^{ème} Adjoint

Mme Geneviève DEMANGE, 3^{ème} Adjointe

M. Raymond MARCHAL, 4^{ème} Adjoint

Mme Alejandrina DUCRET, 5^{ème} adjointe

M. Jean François POIROT, -6^{ème} Adjoint

Mme Elisabeth BONNOT, 7^{ème} Adjointe

Mme Christelle AMET – M. Aurélien ANTOINE – M. Ludovic CLAUDEL – Mme Alexandra CROUVIZIER -

M. Jean Pierre DUTHION - M. Laurent FLEURETTE – Mme Chloé LEDUC – Mme Nelly LEJEUNE -

Mme Magali MARION - Mme Liliane MENGIN – Mme Fabienne MOREL – M. Jean-Baptiste MOUGEL -

M. Patrice PROST - Mme Nadia RABANT - M. Nicolas REMY – Mme Claudine VINCENT-VIRY.

Excusés :

- M. Loïc POIROT, 8^{ème} Adjoint, ayant donné procuration de vote à M. Nicolas REMY,

- Mme Laëtitia MOUNOT ayant donné procuration de vote à Mme Elisabeth BONNOT,

- M. François VERRIER ayant donné procuration de vote à M. Raymond MARCHAL.

Le Maire ouvre la séance à 20 h et présente les excuses de Mme AUBEL, Trésorière.

Mme Chloé LEDUC est désignée comme secrétaire de séance. Elle procède à l'appel.

Observations sur le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 10 mars 2016 :

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le compte rendu de sa précédente séance du 10 mars 2016. Le procès verbal est donc adopté.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE, FONDS ARTISANAUX ET BAUX COMMERCIAUX

Le Maire signale qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption à l'occasion des cessions suivantes :

Date	Section	N°	Lieu-dit	Adresse
16/02/2016	AK	837	La Gasse	3 Rue François Claudel
18/02/2016	AE	457/462/459		78 bis rue du Hohneck
07/03/2016	AR			28 Route de Gérardmer

➤ MARCHES

Le Maire signale avoir conclu les marchés à procédure adaptée ou autres suivants :

N°/ date Décision	Objet du Marché	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
7 du 18.02.16	Réhabilitation du complexe piscine-loisirs des Proyes Lot 2 - Maçonnerie	SAS Peduzzi Bâtiment 88 Fresse/Moselle	45 000.00 €	54 000.00 €
	Lot 3 - Menuiseries extérieures (y compris remplissage verrière)	Serrurerie Services 88 Brouvelieures	145 380.00 €	174 456.00 €
	Lot 4- Résine – carrelage (offre variante)	ETANDEX SA 67 La Wantzenau	120 000.00 €	144 000.00 €
	Lot 7 - Electricité / Sonorisation	CEERI SA 88 Saulxures/Moselotte	27 062.93 €	32 475.52 €
	Lot 8 - Menuiseries intérieures	Menuiserie Vaxelaire 88 La Bresse	15 448.00 €	18 537.60 €
	Lot 9 - Habillage toboggan	ALTREX SAS 49 Saumur	51 500.00 €	61 800.00 €

➤ BAUX – CONVENTIONS

Le Maire signale avoir conclu la convention suivante :

N° /Date Décision	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
11 du 16.03.16	Convention de missionnement d'un agent du CDG 88 de la FPT pour lui confier la fonction d'inspection (ACFI)	Centre de Gestion	55 € l'heure (actualisable)	

➤ CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le Maire signale avoir conclu les délivrances ou renouvellements de concessions suivants au cimetière :

N° / Date décision	Objet	Titulaire	Durée
8 du 18/02	Délivrance concession n° 62 Est	M. Rémi CLAUDON	15 ans
9 du 8/03	Délivrance concession cinéraire CC24	M. Anthony CHATELAIN	15 ans
10 du 8/03	Renouvellement concession 256 Est	Indivision PIERREL	15 ans
12 du 16/03	Renouvellement concession B45	Mme Isabelle FLEURETTE	15 ans
14 du 23/03	Renouvellement concession 11 Ouest	M. Maurice REMY	15 ans

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de ces décisions prises par délégation du Maire.

En préambule à l'examen de l'ordre du jour, Mme Liliane MENGIN se dit étonnée que les propositions budgétaires n'aient pas été débattues en commissions : « Deux heures et demi de travaux, vous reconnaîtrez que c'est assez peu et donc, ne vous étonnez pas que nous posions des questions »

Le Maire répond que les budgets ont été étudiés entre adjoints concernés et services, puis en commission Finances et en commission plénière.

Mme Maryvonne CROUVEZIER ajoute que les commissions n'ont jamais établi les budgets jusqu'alors.

FINANCES

1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES : EAU – REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE - FORET – LOCATIONS INDUSTRIELLES – ANIMATIONS – POMPES FUNEBRES – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE - LOTISSEMENT DES PROYES – LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE – LOTISSEMENT DU PRE GOMEL

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe déléguée aux finances, qui expose que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par la Trésorière, correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes administratifs, après vérification contradictoire entre les services communaux et ceux de la Trésorerie. Ils peuvent être consultés en Mairie auprès de la Direction Générale des Services.

Le Maire invite le Conseil Municipal à constater la concordance parfaite des comptes 2015 du Maire avec ceux de la Trésorière, tant en ce qui concerne le Budget Principal que celui des services annexes : Eau, Forêt, Régie Municipale d'Electricité, Locations industrielles, Animations, Pompes Funèbres, Lotissements, Lotissement Les Balcons de la Rigue, Lotissement de la Lunelle, Lotissement de la Louvière, Lotissement des Proyes, Lotissement le Pré des Gouttes, Lotissement du Pré Gomel et à déclarer en conséquence que les comptes de gestion 2015 dressés par la Trésorière n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la concordance parfaite des comptes 2015 du Maire avec ceux de la Trésorière, tant en ce qui concerne le Budget Principal que celui des services annexes précités et déclare que les comptes de gestion 2015 dressés par la Trésorière n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

2 à 15 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – LOCATIONS INDUSTRIELLES – ANIMATIONS – POMPES FUNEBRES – REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES – LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE – LOTISSEMENT DU PRE GOMEL

M. le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui expose que le compte administratif est un document de synthèse, établi en fin d'exercice, qui permet d'apprécier la qualité des prévisions budgétaires. En effet, il compile les recettes et les dépenses effectivement enregistrées dans l'année.

Le suivi effectué par le service des finances, tout au long de l'année, a permis de maîtriser les charges à caractère général. Au vu des réalisations et des engagements, un état des crédits consommés est remis régulièrement à chaque service et adjoint concerné et permet donc de réajuster en cas de besoin.

Le Compte administratif 2015 présente sur sa section de fonctionnement, un excédent de 2 337 194.31€. Après couverture du besoin de financement, le solde disponible, soit 2 081 715.06 € pourrait être reporté en fonctionnement au budget primitif 2016.

L'OTL

La dotation versée à l'Office du Tourisme pour son fonctionnement, d'un montant de 165 000 € est une participation au coût de la piscine, du fait des tarifs modérés, des gratuités scolaires, et de l'utilisation du complexe par les associations. Elle a permis de réaliser un résultat de 53 078.55€.

Le Camping du Haut des Bluches dégage un excédent de 42 065.68€, soit du même ordre que celui de 2014. Il est expliqué par la demande croissante de location des HLL par une clientèle de plus en plus séduite par ce type d'hébergement à tarif raisonnable.

Forêt :

La forêt enregistre un excédent de 90 167.58€. Ce résultat est en baisse par rapport à 2014 et l'excédent dégagé ne sera pas repris dans le budget communal. Cette baisse s'explique par des cours de bois pas très favorables et des ventes de bois non réalisées.

Régie municipale d'électricité :

La RME enregistre un résultat d'un montant de 526 114.15 €, inférieur à celui de l'année 2014. Cette baisse de résultat 2015 est due principalement à une pluviométrie 2015 beaucoup trop basse, ce qui n'a pas permis de réaliser une production égale à celle de l'année précédente.

Une partie de cet excédent sera reversée à la commune, à hauteur de 200 000 €.

La Commission Finances s'est réunie le 2 mars 2016 et les Comptes administratifs ont été présentés au Conseil Municipal réuni en séance plénière « Finances » le 10 mars 2016. Les documents ont été remis à tous les membres de l'assemblée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces comptes administratifs.

Après avoir élu Mme Maryvonne CROUVEZIER pour présider la séance, le Maire se retirant, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, donne acte au Maire de la présentation faite des Comptes Administratifs 2015 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après, par 21 voix pour et 5 abstentions (Mengin L – Vincent-Viry C. – Prost P. – Rabant N. – Duthion J.P.) pour ce qui concerne le budget principal, et à l'unanimité pour les budgets annexes :

Compte Administratif du budget principal :

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	8 852 142.91	9 100 228.52	17 952 371.43
	Titres de recettes émis *	4 298 768.42	8 489 261.93	12 788 030.35
	Rattachements.	/	/	/
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	8 852 142.91	9 100 228.52	17 952 371.43
	Engagements Mandats émis*	4 104 165.58	7 072 859.73	11 177 025.31
	Rattachements	/	90 293.41	90 293.41
RESULTAT de L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	194 602.84	1 326 108.79	1 520 711.63
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 778 875.00		- 778 875.00
RESULTAT REPORTE	Excédent	328 792.91	1 011 028.52	1 339 821.43
	Déficit	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	523 395.75	2 337 137.31	2 860 533.06
	Déficit	/	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe EAU

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	550 779.48	587 277.81	1 138 057.29
	Titres de recettes émis *	146 746.15	494 087.35	640 833.50
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	550 779.48	587 277.81	1 138 057.29
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis *	203 645.78	361 498.96	565 144.74
	Rattachements	/	77 000.00	77 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	/	55 588.39	/
	Déficit	- 56 899.63	/	- 1 311.24
	Solde des R A R	- 2 000.00	/	- 2 000.00
RESULTAT REPORTE	Excédent	24 979.48	111 277.81	136 257.29
	Déficit	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	166 866.20	134 946.05
	Déficit.	- 31 920.15	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe FORET

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	65 541.43	789 947.62	855 489.05
	Titres de recettes émis *	27 831.48	425 158.72	452 990.20
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	65 541.43	789 947.62	855 489.05
	Engagements.	/	/	/
	Mandats émis*	37 418.58	590 868.76	628 287.34
	Rattachements	/	70.00	70.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 9 587.10	- 165 780.04	- 175 367.14
	Solde des restes à réaliser			
Excédent	/	/	/	
Déficit	- 2 000.00		- 2 000.00	
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	255 947.62	240 606.19
	Déficit	- 15 341.43	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	90 167.58	65 239.05
	Déficit	- 24 928.53	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Locations Industrielles

		INVESTISSE -MENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	88 091.00	33 207.06	121 398.06
	Titres de recettes émis *	56 873.90	26 920.98	83 794.88
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	88 091.00	33 207.06	121 398.06
	Engagements		/	/
	Mandats émis* Rattachements	57 515.18 /	16 856.38	74 371.56
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	10 064.60	9 423.32
	Déficit	- 641.28	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	29 376.00	7 207.06	36 583.06
	Déficit..	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent.	28 734.72	17 271.66	46 006.38
	Déficit	/	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Animations

		INVESTIS SEMENT	FONCTION NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale		15 041.74	15 041.74
	Titres de recettes émis *		13 775.75	13 775.75
	Rattachements.....		/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale		15 041.74	15 041.74
	Engagements.....		/	/
	Mandats émis * Rattachements.....		13 807.47	13 807.47
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.....		/	/
	Déficit.....		- 31.72	- 31.72
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent.....		/	/
	Déficit.....		/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent.....		2 341.74	2 341.74
	Déficit.....		/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent.....		2 310.02	2 310.02
	Déficit.....		/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du Budget annexe Pompes Funèbres

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale.		11 264.66	11 264.66
	Titres de recettes émis *		10 656.00	10 656.00
	Rattachements		/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale		11 264.66	11 264.66
	Engagements		/	/
	Mandats émis*		10 389.23	10 389.23
	Rattachements		350.00	50.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.		/	/
	Déficit		- 83.23	- 83.23
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent		/	/
	Déficit		/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent		64.66	64.66
	Déficit		/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent		/	/
	Déficit		- 18.57	- 18.57

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe R.M.E.

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 466 123.99	6 845 528.13	8 311 652.12
	Titres de recettes émis *	836 332.39	6 256 036.59	7 092 368.98
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 466 123.99	6 845 528.13	8 311 652.12
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	918 039.15	6 654 718.55	7 572 757.70
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 81 706.76	- 398 681.96	- 480 388.72
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 349 945.00	/	-349 945.00
RESULTAT REPORTE	Excédent	344 003.99	924 796.11	1 268 800.10
	Déficit	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	262 297.23	526 114.15	788 411.38
	Déficit	/	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du Budget annexe Lotissements

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	311 594.34	354 742.35	666 336.69
	Titres de recettes émis *	153 297.17	203 297.17	356 594.34
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	311 594.34	354 742.35	666 336.69
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	153 297.17	153 297.17	306 594.34
	Rattachements.	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	50 000.00	50 000.00
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 153 297.17	-38 148.01	- 191 445.18
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	11 851.99	/
	Déficit	- 153 297.17	/	- 141 445.18

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte administratif du budget annexe Lotissement Pré des Gouttes

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	37 885.64	60 185.64	98 071.58
	Titres de recettes émis *	17 942.82	17 942.82	35 885.64
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	37 865.64	60 185.64	98 071.58
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	17 942.82	17 942.82	35 885.64
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.	/	/	/
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	17 287.44	/
	Déficit	- 17 942.82	/	- 655.38
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	17 287.44	/
	Déficit	- 17 942.82	/	-655.38

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Lotissement de la Lunelle

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 349 856.04	1 449 205.71	2 799 061.75
	Titres de recettes émis *	673 928.02	773 928.02	1 447 856.04
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 349 856.04	1 449 205.71	2 799 061.75
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	673 928.02	673 928.02	1 347 856.04
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	100 000.00	100 000.00
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 672 495.53	- 97 349.67	- 769 845.20
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	2 650.33	/
	Déficit	- 672 495.53	/	- 669 845.20

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Lotissement de la Louvière

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	60 976.62	60 257.32	121 233.94
	Titres de recettes émis *	28 128.66	28 128.66	56 257.32
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	60 976.62	60 257.32	121 233.94
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis.	28 128.66	28 128.66	56 257.32
	Rattachement.	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit.	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	2 719.30	4 830.75	7 550.05
	Déficit	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	2 719.30	4 830.75	7 550.05
	Déficit	/	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Lotissement des Proves

		INVESTIS SEMENT	FONCTIONNE -MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Titres de recettes émis *	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
Déficit	/	/	/	
RESULTAT REPORTE	Excédent	/		/
	Déficit	- 74 144.40	//	- 74 144.40
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 74 144.40	/	- 74 144.40

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Lotissement des balcons de la Rigue

		INVESTIS SEMENT	FONCTION NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 444 093.69	1 467 300.00	2 911 393.69
	Titres de recettes émis *	107 793.69	715 803.03	823 596.72
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	1 444 093.69	1 467 300.00	2 911 393.69
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	694 486.20	715 803.03	1 410 289.23
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit.	- 586 692.51	/	- 586 692.51
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
Déficit	/	/	/	
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	/	/
	Déficit	-107 793.69	/	- 107 793.69
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 694 486.20	/	- 694 486.20

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Compte Administratif du budget annexe Lotissement du Pré Gomel

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale.	2 000.00	2 000.00	4 000.00
	Titres de recettes émis *..	1 827.51	/	1 827.51
	Rattachements.	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales..	2 000.00	2 000.00	4 000.00
	Engagements.....	/	/	/
	Mandats émis*.....	1 827.51	1 827.51	3 655.02
	Rattachements.....	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.....	/	/	/
	Déficit.....	/	- 1 827.51	- 1 827.51
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent.....	/	/	/
	Déficit.....	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent.....	/	/	/
	Déficit.....	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent.....	/	/	/
	Déficit.....	/	- 1827.51	- 1 827.51

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Le Maire reprend la présidence de la séance et remercie en particulier le service finances -Mme Odette CLAUDEL- et souligne l'investissement de Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe déléguée aux finances, qui n'a pas ménagé sa peine. Il remercie le Conseil Municipal pour la confiance qu'il lui accorde.

16 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES : EAU – REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE - FORET – LOCATIONS INDUSTRIELLES – POMPES FUNEBRES – ANIMATIONS – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES – LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE – LOTISSEMENT DU PRE GOMEL

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui au vu des comptes administratifs 2015 des budgets principal, Eau, Forêt, Locations industrielles, Régie Municipale d'Electricité, Pompes Funèbres, Animations, propose au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement des budgets susvisés :

	Résultat cumulé en sortie d'exercice	Affectation au compte 1064 (Provision réglementée)	Affectation au compte 1068 Investissement du budget concerné	A reprendre au B.P. 2016 Fonctionnement du budget concerné
Commune	2 337 137.31		255 479.25	2 081 658.06
Eau	166 866.20		33 920.15	132 946.05
Forêt	90 167.58		26 928.53	63 239.05
Locations Industrielles.	17 271.66			17 271.66
R M E	526 114.15	6250.00	87 647.77	432 216.38
Pompes funèbres	-18.57			-18.57
Animations	2 310.02			2 310.02
Lotis. Pré des Gouttes	17 287.44			17 287.44
Lotissements	11 851.99			11 851.99
Lotis. Pré Gomel	- 1 827.51			- 1827.51
Lotis. La Louvière	4 830.75			4 830.75
Lotis. La Lunelle	2 650.33			2 650.33

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre (Mengin L., Vincent-Viry C., Prost P., Rabant N., Duthion J.P.) pour ce qui concerne le budget principal de la Commune, et à l'unanimité pour ce qui est des budgets annexes, approuve l'affectation des résultats 2015, telle que présentée ci-dessus.

17 à 31 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES : EAU – REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE - FORET – LOCATIONS INDUSTRIELLES – POMPES FUNEBRES – ANIMATIONS – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES – LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE – LOTISSEMENT DU PRE GOMEL

Le Maire demande à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, de donner lecture du rapport de présentation des budgets 2016 et de détailler ces derniers :

Après plusieurs séances de travail entre municipalité et services, la commission finances s'est réunie le 2 mars 2016 afin d'examiner le budget primitif 2016 et ses budgets annexes. Ces budgets ont ensuite été distribués, présentés, expliqués et commentés aux élus, lors de la séance plénière du 10 mars 2016.

Comme cela a déjà été précisé lors du débat d'orientations budgétaires du 15 février 2016, le recul des concours financiers de l'état nécessite une maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement, et nécessite donc des économies et des dépenses contenues. C'est un budget qui repose également sur des hypothèses prudentes de recettes, tenant compte de cette baisse de dotations, avec le souci de ne pas pénaliser le contribuable local.

Le Maire propose d'approuver ces budgets primitifs 2016 qui se présentent comme suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice	7 369 258.06	Recettes de l'exercice	7 437 600.00
Autofinancement	2 150 000.00	Résultat reporté	2 081 658.06
Total	9 519 258.06	Total	9 519 258.06

INVESTISSEMENTS			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P. 2016	Reste à réaliser	B.P. 2016
1 206 775.00	Dépenses exercice 6 426 999.75	427 900.00	Recettes exercice 4 532 479.00
			Autofinancement 2 150 000.00
			Résultat reporté 523 395.75
Total :	7 633 774.75	:	7 633 774.75

Mme Maryvonne CROUVEZIER donne lecture des vues d'ensemble du budget 2016 et précise qu'il y a quelques modifications par rapport aux documents distribués, notamment :

- Charges de personnel : + 17 000 € (Prévision suite à la hausse du point d'indice des salaires de la Fonction Publique annoncée depuis la Commission des Finances)
- Autres charges : + 2000 € (Prévisions suite à hausse du point sur les indemnités et admission en non valeur + 1 000 €)
- Prévision d'une baisse des recettes (suite à notification des bases reçues)...

Au niveau du fonctionnement :

Mme Liliane MENGIN demande ce qui motive l'augmentation de 45 000 € au chapitre 20, au titre de la révision du PLU.

Le Maire répond que notre PLU est devenu obsolète, qu'il ne sera plus valable à partir de mars 2017 et qu'il pourrait être attaqué si une révision n'est pas engagée.

M. Jean-François POIROT ajoute que beaucoup d'articles et de références ne sont plus en conformité notamment avec les lois Grenelle et ALUR, le SDAGE ; Il est de ce fait inapplicable et il faut engager une révision pour que les autorisations d'urbanisme puissent être accordées.

Le Maire ajoute que le DDT, rencontré récemment, a en outre confirmé qu'il valait mieux ne pas attendre l'élaboration des SCOT, comme il nous l'avait été laissé entendre un moment, pour engager cette révision.

Il est précisé que cette révision concernerait l'ensemble du PLU.

Au niveau des services extérieurs, Mme Liliane MENGIN demande à quoi correspond l'augmentation de 15 à 20 000 €.

Mme Maryvonne CROUVEZIER répond qu'il est prévu de louer plus de chalets pour le Marché de Noël 2016 ; les recettes ont couvert les dépenses à 50 € près en 2015.

Mme Nadia RABANT demande le détail des travaux en régie programmés pour 90 000 €.

Mme Maryvonne CROUVEZIER répond qu'il n'y a pas de chantiers particuliers ; les STM prévoient de faire plus de petits travaux de voirie ou de bâtiment cette année.

Mme Claudine VINCENT-VIRY demande où sont prévues les dépenses pour le relais de services publics.

M. Jérôme MATHIEU lui confirme que, pour l'instant, elles continuent d'être prises en charge par la CCHMO, même s'il avait été décidé au Pays de ne prendre en charge qu'un relais par communauté de communes.

Mme Nadia RABANT demande d'avoir des précisions pour l'entretien des bâtiments (74 000 €).

M. Jean-François POIROT répond qu'il s'agit du report des travaux prévus en 2015, non effectués faute de temps.

M. Jérôme MATHIEU précise que l'équipe Bâtiment est très mobilisée sur la chaufferie bois qui nécessite de nombreuses interventions (problèmes de conception, pannes, pièces qui cassent, travaux à refaire sur réseau...)

La clémence de cet hiver a heureusement permis d'assurer normalement le chauffage des bâtiments concernés.

Au niveau des investissements :

Mme Liliane MENGIN se dit étonnée de ne pas voir la concrétisation d'études sur les bâtiments de l'Accueil et du Presbytère.

Le Maire indique être toujours en tractation avec les bailleurs sociaux. Il rappelle que Vosgelis estime que le marché n'est pas tendu sur la Bresse et cite l'exemple de Bussang où, malgré une enquête qui faisait apparaître un besoin, les logements ne sont pas loués.

Il ajoute que d'autres contacts sont pris avec SODEREC, filiale du Crédit Mutuel notamment.

Mme Nadia RABANT s'inquiète de savoir comment des projets pourront aboutir en 2017 compte tenu qu'il n'y a pas de crédit inscrit pour les études en 2016.

Mme CROUVEZIER répond que les études sont faites.

Mme Claudine VINCENT-VIRY s'en réjouit.

M. Patrice PROST dit ne pas sentir une vraie volonté d'avancer sur ces dossiers et insiste sur le fait qu'il existe pourtant une vraie demande sur la commune.

M. Jérôme MATHIEU ajoute qu'une décision modificative peut toujours intervenir en cours d'année si le projet avance.

Mme Liliane MENGIN demande ce qui motive le projet de funérarium.

Le Maire précise que par 3 fois récemment il manquait une chambre funéraire et qu'il y a un problème de parking. Par ailleurs, l'emplacement actuel est loin d'être idéal. (Doléances des familles).

Mme Liliane MENGIN demande si un agrandissement est donc prévu.

M. Raymond MARCHAL répond que le funérarium sera déplacé et agrandi et rappelle que ce projet était prévu dans le programme de campagne, la volonté étant de garder un funérarium municipal, alors que la gestion pourrait très bien être laissée à un privé.

M. Aurélien ANTOINE ajoute qu'il ne peut être reproché au Conseil Municipal d'un côté de ne rien faire pour les familles et dans le même temps de reprocher aussi le projet de funérarium (cf mot de la Minorité dans le Bulletin municipal)...

Mme Liliane MENGIN regrette que le projet de pôle santé ne soit pas lancé.

Mme Claudine VINCENT-VIRY rappelle qu'il y avait des demandes de la part de kinés et d'infirmiers.

Le Maire répond qu'il faut un médecin généraliste.

M. Jérôme MATHIEU rappelle que les professionnels de santé n'ont pas exprimé de demande par rapport à la volonté d'un immobilier collectif et qu'il y a un problème d'implication des professionnels de santé.

Par ailleurs, au niveau de la communauté de communes, les discussions demeurent très compliquées entre professionnels.

Mme Nadia RABANT demande si l'ADAP est prévu dans le programme bâtiment (79 000 €) à l'article 213..

Mme Maryvonne CROUVEZIER confirme que dans les 109 000 € prévus pour la Maison des Associations, figurent bien les travaux prévus dans l'ADAP, mais aussi l'ascenseur (gros œuvre en 2016) et que l'investissement sera poursuivi en 2017.

En ce qui concerne le détail des travaux prévus pour 179 000 € dans les bâtiments, MM. Jean-François POIROT et Aurélien ANTOINE précisent qu'il s'agit de la somme de multiples petits travaux prévus comme chaque année sur les différents bâtiments communaux, et également de reports de 2015.

Mme Claudine VINCENT-VIRY ajoute que ce serait bien que les membres de la commission aient le document détaillé actualisé.

Mme Maryvonne CROUVEZIER confirme à Mme Liliane MENGIN que la souscription pour l'orgue n'est pas prise en compte dans les recettes puisqu'on en parle seulement à cette séance.

Mme Liliane MENGIN se dit étonnée qu'il soit prévu 1,7 million d'emprunts alors qu'il est prévu par ailleurs de réinjecter 2 millions vers le fonctionnement. Elle estime ne pas sentir d'effort sur la maîtrise des charges générales (+ 11,9 %) dans cette période difficile.

M. Jérôme MATHIEU note que la minorité suggère de réduire le personnel alors qu'il n'y a pas de création à part un poste de policier supplémentaire.

Le Maire demande quelles charges il faudrait réduire selon elle et fait remarquer que parallèlement aux 2 millions réinjectés en fonctionnement, il est justement prévu un autofinancement prévisionnel de 2 150 000 €, comme il apparaît bien au chapitre 023 . Il rappelle que pour l'emprunt, il ne sera réalisé que si nécessaire, les 1,7 millions d'euros devant servir notamment à financer les travaux de la piscine.

Mme Liliane MENGIN demande si d'autres subventions sont sollicitées pour ces travaux.

M. Jérôme MATHIEU répond qu'ils ne sont pas éligibles à la Région puisqu'il s'agit de travaux d'entretien. La DETR a été sollicitée et la réponse devrait être favorable.

Mme Liliane MENGIN évoque également le salaire du DGS

Le Maire rappelle qu'un choix a été fait pour un personnel qualifié et compétent et M. Jérôme MATHIEU demande qu'on ne revienne pas sur ce sujet, ajoutant qu'on ne peut laisser dire que les élus actuels sont de mauvais gestionnaires....

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre (MENGIN Liliane, PROST Patrice, VINCENT-VIRY Claudine, DUTHION Jean-Pierre – RABANT Nadia), approuve le budget primitif principal 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	630 446.05	Recettes exercice	497 500.00
		Résultat reporté	132 946.05
Total :	630 446.05	Total :	630 446.05
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
52 000.00	Dépenses exercice 712 500.00	50 000.00	Recettes exercice 746 420.15
	Résultat reporté 31 920.15		
Total :	796 420.15	Total :	796 420.15

Mme Claudine VINCENT-VIRY s'étonne de ne pas voir apparaître la conséquence de l'augmentation des abonnements en recettes.

Mme Maryvonne CROUVEZIER indique qu'elle est masquée par la baisse du volume consommé, comme indiqué lors de la séance plénière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe EAU pour 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE FORET

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	543 239.05	Recettes exercice	480 000.00
		Résultat reporté	63 239.05
Total	543 239.05	Total :	543 239.05

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
2 000.00	Dépenses exercice 54 000.00		Recettes exercice 80 928.53
	Résultat reporté 24 928.53		
Total :	80 928.53	Total :	80 928.53

Mme Nadia RABANT demande si le programme de travaux 2016 soumis par ailleurs au vote du Conseil municipal est inclus dans les dépenses d'investissement de ce budget.

Mme Maryvonne CROUVEZIER le confirme.

Mme Liliane MENGIN s'inquiète de la baisse du reversement du budget Forêt au budget principal.

M. Raymond MARCHAL répond que le résultat des ventes est une inconnue, et qu'en conséquence, il vaut mieux rester prudent : il sera toujours possible d'ajuster ensuite en fonction des recettes réellement obtenues.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions (Patrice PROST, Nadia RABANT) , approuve le budget primitif du budget annexe Forêt 2016.

BUDGET PRIMITIF LOCATIONS INDUSTRIELLES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	42 271.66	Recettes exercice	25 000.00
		Résultat reporté	17 271.66
Total	42 271.66	Total :	42 271.06

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
	Dépenses 28 734.72		Recettes exercice 28 734.72
			Résultat reporté
Total :	28 734.72	Total :	28 734.72

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif annexe Locations industrielles pour 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ANIMATIONS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	18 010.02	Recettes exercice	15 700.00
Résultat reporté	/	Résultat reporté	2 310.02
Total	18 010.02	Total	18 010.02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Animations pour 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	11 381.43	Recettes exercice	11 400.00
Résultat reporté	18.57	Résultat reporté	/
Total	11 400.00	Total	11 400.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du budget annexe Pompes Funèbres pour 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE R.M.E.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	7 084 950.37	Recettes exercice	6 652 733.99
		Résultat reporté	432 216.38
Total	7 084 950.37	Total :	7 084 950.37

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
428 645.00	Dépenses exercice 1 005 680.00	78 700.00	Recettes exercice 1 093 327.77
			Résultat reporté 262 297.23
Total :	1 434 325.00	Total :	1 434 325.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Budget Primitif du budget annexe la RME pour 2016

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	306 594.34	Recettes exercice	318 446.33
Résultat reporté	11 851.99	Résultat reporté	/
Total :	318 446.33	Total :	318 446.33

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	153 297.17	Recettes exercice	306 594.34
Dépenses exercice	153 297.17		
Total :	306 594.34	Total :	306 594.34

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Lotissements pour 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « Pré des Gouttes »

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses 60 185.64	Résultat reporté 17 287.44 Recettes 42 898.20	Dépenses 19 942.82 Résultat reporté 17 942.82	Recettes 37 885.64
TOTAUX 60 185.64	60 185.64	37 885.64	37 885.64

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Lotissement « Pré des Gouttes » pour 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « La Lunelle » :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses 1 346 423.55	Recettes 1 343 773.22 Résultat reporté 2 650.33	Résultat reporté 672 495.53 Dépenses 673 928.02	Recettes 1 346 423.55
Totaux 1 346 423.55	1 346 423.55	1 346 423.55	1 346 423.55

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Lotissement « La Lunelle » pour 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses 60 257.32	Résultat reporté 4 830.75 Recettes 55 426.57	Dépenses 60 976.62	Résultat reporté 2 719.30 Recettes 58 257.32
TOTAUX 60 257.32	60 257.32	60 976.62	60 976.62

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Lotissement de la Louvière pour 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « les Proyes »

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
74 144.40	74 144.40	Résultat reporté : 74 144.40 Dépenses : 74 144.40	148 288.80
EQUILIBRE		EQUILIBRE	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe « Lotissement Les Proyes » pour 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « Les Balcons de la Rigue »

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	1 834 572.40	Recettes exercice	1 834 572.40
Total :	1 834 572.40	Total :	1 834 572.40

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	694 486.20	Recettes exercice	1 859 272.40
Dépenses exercice	1 164 786.20		
Total :	1 859 272.40	Total :	1 859 272.40

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe « Lotissement Les balcons de la Rigue » pour 2016.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRÉ GOMEL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 827.51	1 827.51	/	/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe « Lotissement du pré Gomel » pour 2016.

Mme Maryvonne CROUVEZIER confirme à Mme Nadia RABANT que ce compte sera clôturé courant 2016.

Le Maire remercie Madame Maryvonne CROUVEZIER pour tous ces chiffres.

32 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR 2016

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui propose au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes directes locales et de les maintenir à leur niveau pour 2016, à savoir :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX 2016 (en %)	Base d'imposition notifiée pour 2016
Taxe d'habitation	20.29	6 933 000
Foncier bâti	13.91	6 491 000
Foncier non bâti	29.39	1 05 900
Cotisation Foncière des Entreprises	21.90	2 603 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes directes locales et de les maintenir à leur niveau pour 2016.

33 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT POUR 2016

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui, vu les dispositions relatives au montant de la contribution financière aux différents organismes de regroupement auxquels est affiliée la Commune de LA BRESSE pour l'exercice 2016, propose au Conseil Municipal :

- d'affecter au paiement de ces contributions les sommes ci-après :

- La Voie Verte des Hautes Vosges (*Fonctionnement et investissement*) **4 938.18 €**
- Parc des Ballons des Vosges : (*1.126 € par hab. X 4262 habitants*) **4 799.02 €**

Ces différentes sommes sont inscrites au budget primitif 2016, à l'article 6554-

- et de reconduire son accord pour la participation fiscalisée en ce qui concerne le Syndicat Mixte Tourisme Hautes-Vosges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

Mme Liliane MENGIN demande s'il y a une évolution pour le SIVU Tourisme. Réponse négative de M. le Maire.

34 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS INTERVENUS EN 2015

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui rappelle qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des collectivités locales, le bilan des acquisitions et des cessions de biens doit être présenté au Conseil Municipal à l'issue de l'exercice budgétaire concerné.

Pour l'exercice 2015 la commune a cédé les biens suivants :

CESSION DE BIENS 2015					
Désignation du bien	Surface m ² N° Inventaire	Prix m ²	Prix de cession	Valeur comptable	Plus-value
Vente de terrain à M. POIROT Christophe	1010	0,442	32 006,90	446,42	31 560,48

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du bilan des acquisitions et cessions de biens immobiliers 2015.

35 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui rappelle que les demandes de subvention déposées au titre de l'exercice 2016 ont été examinées en commission finances le 2 mars 2016 et en réunion plénière du 10 mars 2016. Elle propose l'attribution des subventions pour l'exercice 2016 suivant le tableau étudié à ces réunions et joint en annexe n° 1 au rapport.

L'examen des demandes est guidé par les principes suivants :

- soutenir et encourager le tissu associatif et scolaire dans ses initiatives et ses activités.
- maintenir un niveau de subvention respectant le cadre budgétaire fixé au budget prévisionnel.
- étudier de façon approfondie la trésorerie des associations en relation avec leur activité et les investissements qu'elles engagent.

Mme Maryvonne CROUVEZIER précise qu'en ce qui concerne la MLC, le Conseil Municipal est appelé à voter aujourd'hui pour les subventions relatives aux actions pour lesquelles la commune a reçu les informations nécessaires afin de ne pas bloquer sa trésorerie, et que les autres demandes seront vues en mai.

En ce qui concerne la subvention à la chorale « La boîte à chansons », Mme Claudine VINCENT-VIRY demande si le versement de 4 500 € a bien été versé en 2015 par avance, alors qu'il n'y a pas eu de festival ;
 Mme Maryvonne CROUVEZIER précise que les 1 500 € exceptionnels versés en 2015 ne concernaient pas l'organisation du festival mais l'achat de partitions et que pour 2016 ils demandent 4 000 €, compte tenu de l'augmentation des besoins.
 Il est précisé que le nombre d'adhérents à la chorale est de 43, nombre inchangé depuis 2013.

Mme Liliane MENGIN demande des précisions sur les motifs de l'augmentation de la subvention à la société omnisports La Bressaude.

Le Maire répond que c'est l'augmentation sollicitée notamment pour couvrir le déficit de l'organisation du duathlon des neiges.

Mme Liliane MENGIN s'étonne que ce déficit ne soit pas pris en charge par la caisse centrale de La Bressaude.

Mme VINCENT-VIRY dit avoir lu dans le journal que le club de ski passait en division 2.

Le Maire confirme et précise que, de ce fait, la Région versera moins de subvention.

Mme Liliane MENGIN demande ce qu'il en est du Club de football.

M. Nicolas REMY répond qu'une réunion a eu lieu avec le Club de Cornimont suite à un problème d'effectifs au niveau des seniors. On saura courant mai si une fusion est possible mais la section ne sortira pas forcément de La Bressaude (cf section athlétisme et COHM).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2016 : (Résultats des votes effectués selon le principe général : Abstention des conseillers municipaux membres des Conseils d'administration des associations subventionnées).

ASSOCIATIONS	Subvention 2016	Observations
ADMR	2 550 €	
AITHEX	2 880 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 020 €	
ASSOCIATION SPORT ET SANTE DES HAUTES-VOSGES (ASSHV)	200 €	
CHORALE "La Boîte à Chansons"	4 000 €	
CLUB DE MUSCULATION	250 €	
CLUB DE SCRABBLE LA BRESSE	100 €	
CLUB VOSGIEN	0 €	Pas de demande de subvention 2016 mais demande prise en compte facturation panneaux "invitation à la balade"
COMITE DE JUMELAGE MENAKA	4 350 €	
CRECHE LES P'TITS AMIS DE OUI-OUI	45 000 €	
FESTIVAL DE SCRABBLE	1 000 €	
FOYER DE SKI NORDIQUE	2 500 €	dont 1000 euros supplémentaires pour achat de skis-roues
GASPC Quote part attribuée selon effectif	41 600 €	2,5% du montant du traitement indiciaire brut inscrit au budget 2016
GROUPEMENT DES AGRICULTEURS	7 211 €	
HAUTES VOSGES ORIENTATION	1 000 €	
IRWEGO Enduro VTT	1 000 €	
JARDINIERS DE LA BRESSE	100 €	
JUST'O'CORPS	500 €	Achat matériel et diversification des activités + concert St-Patrick

LA BRESSAUDE	47 000 €	
L B E - LA BRESSE EVENEMENTS	18 000 €	
LEGION VOSGIENNE	300 €	
MAISON DU GRANIT	570 €	
M L C	13 000 €	Fonctionnement général / Soutien aux activités internes
	2 430 €	Fonds aide au développement de la programmation culturelle en milieu scolaire
	1 860 €	Point info jeune (PIJ)
	8 500 €	Aide au fonctionnement ludothèque
	1 000 €	Action jeunesse : chantier jeunes Eté
	1 200 €	Fonds jeunes - Mise en place d'un espace accueil jeunes et soutien d'actions au fil de l'année - soutien à la formation, accueil de stagiaires pro
	3 100 €	Soutien formation professionnelle multi-médias
	1 000 €	St Nicolas
	4 000 €	Cinéma
	1 500 €	Festival de l'image et du voyage
	3 000 €	Créa jeunes (1 ans s/2)
	500 €	Concours photo + création atelier
	- 4 000 €	Reprise sur subvention exceptionnelle d'aide structurelle de 20 000 euros
Total MLC	37 090 €	
MEDAILLES MILITAIRES	100 €	
ONAC (bleuet)	150 €	
ORCHESTRE D'HARMONIE JEANNE D'ARC	4 700 €	
PREVENTION ROUTIERE	50 €	
RESONANCE FM	2 500 €	
SOUVENIR FRANCAIS	300 €	
STANISLAS ECHECS /open d'échecs	500 €	
TELETHON	800 €	
UNC AFN	300 €	
UNSS	950 €	s/justificatifs dépenses

E C O L E S	<i>Coût Chiffré</i>	SUBVENTION	<i>Observations</i>
ECOLE MATERNELLE " LA TOURTERELLE"			
Voyage à Wesserling (3classes, TP,P,M)	225,00 €	112,50 €	50%
Classe découverte à Aisey/Richecourt :			
<i>Transport</i>	700,00 €	350,00 €	50%
<i>Séjour</i>	3 575,00 €	1 430,00 €	40%
S/Total	4 500,00 €	1 892,50 €	
ECOLE PUBLIQUE DU CENTRE			
Sortie à Darney (CP/CE1)	430,00 €	215,00 €	50%
Sortie à Mulhouse (CE2/CM)	314,00 €	157,00 €	50%
Sortie à Nancy (CM1/CM2)	410,00 €	205,00 €	50%
S/Total	1 154,00 €	577,00 €	
ECOLE SAINT LAURENT			
Zoo de Mulhouse (PS / MS / GS)	298,00 €	149,00 €	50%
Cirque Gruss Colmar (CP / CE1 / CE2)	310,00 €	155,00 €	50%
Classe de mer à Plouha - du 8 au 14/05/2016 (CM1 / CM2)			44 enfants dont 29 bressauds
<i>Transport (112 euros / enfant)</i>	3 248,00 €	1 299,20 €	40%
<i>Séjour (262 euros / enfant)</i>	7 598,00 €	3 039,20 €	40%
S/Total	11 454,00 €	4 642,40 €	
<i>SOUS TOTAL ECOLES PRIMAIRES</i>	17 108,00 €	7 111,90 €	
COLLEGES			
COLLEGE SAINT LAURENT			
Séjour linguistique Angleterre du 29/05 au 03/06 (4è et 3è)	22 197,84 €		
Voyage à Grand (6ème) - 3ème trimestre	540,00 €	368,00 €	
Chatel sur Moselle (5ème) - 1er trimestre	325,00 €		
Epinal - Planétarium - élèves de l'atelier astronomie - printemps 2016	300,00 €		
s/total	23 362,84 €	368,00 €	dotation forfaitaire annuelle de 16 euros par élève bressaud soit 16€ X 23 élèves

COLLEGE DES BOUDIERES			
Ferme du Saichy - mars avril 2016 - 6ème	240,00 €		
Mirecourt - avril 2016 - 6ème	1 300,00 €		
Visite médiathèque Remiremont mai-juin 2016 - 6ème	150,00 €		
Forteresse de Chatel- Musée Epinal- novembre 2016 - 5ème	1 480,00 €		
Col de Menufosse - mai 2016 - 5ème	350,00 €		
Freibourg - 10 juin 2016 - 5ème	1 400,00 €	2 336,00 €	
Angleterre - mai-juin 2016 - 4ème	2 249,00 €		
Musée du textile à Ventron -	100,00 €		
Forum des métiers Remiremont - 03 mars 2016 - 3ème	290,00 €		
Struthof Mémorial Alsace Moselle - avril 2016	1 400,00 €		
Verdun - 16 octobre 2016	1 500,00 €		
Sortie Blanchemer - mai 2016	180,00 €		
Berlin - mars 2016	1 976,16 €		
s/total	12 615,16 €	2 336,00 €	
SOUS TOTAL COLLEGES	35 978,00 €	2 704,00 €	
ETABLISSEMENTS EXTERIEURS			
Lycées - pour élèves bressauds - estimation		500,00 €	
Service de psychologie scolaire		500,00 €	
SOUS TOTAL Etablissements Extérieurs		1 000,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS SCOLAIRES		10 815,90 €	

dotation forfaitaire de 16 euros par élève bressaud, soit : 146 X 16€

36 - ADMISSION EN NON VALEUR - CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, qui informe que les services de la Trésorerie de Cornimont ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs et notamment sur le budget principal, pour un montant **de 4 574 €**.

Il s'agit d'impayés sur l'exercice 2008 sur des factures de secours sur pistes, dont les poursuites sont épuisées suite à combinaison infructueuse d'actes.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non valeur les créances précitées, et de passer les écritures comptables nécessaires au compte 6542 : « Pertes pour créances éteintes » du budget principal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les créances précitées et de passer les écritures comptables nécessaires au compte 6542 du budget principal.

37 - ADMISSION EN NON VALEUR - CREANCES ETEINTES - BUDGET EAU

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe déléguée aux finances, qui informe que les services de la Trésorerie de Cornimont ont sollicité l'admission en non valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs, notamment sur le budget EAU, pour un montant **de 2 068.19 €**.

Il s'agit d'impayés sur les factures d'abonnement et de consommation d'eau dont les poursuites sont épuisées suite à procès-verbaux de carence, dossier de surendettement et décision d'effacement de dettes.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non valeur les créances précitées, et de passer les écritures comptables nécessaires au compte : - 6542 Pertes pour créances éteintes -du budget annexe EAU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les créances précitées et de passer les écritures comptables nécessaires au compte 6542 du budget EAU.

RESSOURCES HUMAINES

38 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET (SERVICE VOIRIE)

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, adjointe déléguée aux ressources humaines, qui expose que, dans le cadre de besoins complémentaires existants au niveau du personnel permanent affecté au service Voirie, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet supplémentaire.

A noter que ce poste, occupé provisoirement depuis 2014 sous forme d'emploi aidé en simple renfort des postes permanents, s'avère aujourd'hui pleinement justifié en tant que poste permanent également, de par l'importance croissante du service et de ses missions.

Mme Claudine VINCENT-VIRY demande s'il y a pérennisation du contrat aidé.

Mme Elisabeth BONNOT répond que le recrutement est en cours et que l'agent en question a postulé.

Mme Liliane MENGIN regrette que la ligne emplois aidés soit réduite.

M. Jean-François POIROT répond que c'est l'emploi qui est pérennisé, ce qui est encore mieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 avril 2016 et précise que ce poste relèvera de l'échelle 4 de rémunération, soit le 2^{ème} grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

39 - AUTORISATION D'ADHESION SANS ENGAGEMENT A LA NOUVELLE DEMARCHE DE CONSULTATION ENGAGEE PAR LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES DE LA F.P.T. EN MATIERE D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES VIA CONTRAT GROUPE MUTUALISE

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe déléguée aux ressources humaines, qui rappelle qu'actuellement, les risques liés à la protection statutaire des agents sont couverts par un contrat souscrit par la commune de La Bresse auprès du Cabinet GRAS SAVOYE, et que la commune a à nouveau été sollicitée par le Centre de Gestion des Vosges de la fonction publique territoriale en vue de lancer une nouvelle consultation groupée en matière de couverture de ces risques pour la période 2017-2020.

Les centres de gestion peuvent en effet, de par la loi du 26 janvier 1984 –article 26- organiser pour le compte de leurs collectivités affiliées, des « contrats groupés » d'assurance du « risque employeur ».

Ce contrat de groupe mutualisé, s'il aboutit et qui serait géré par le C. D. G., serait susceptible de présenter des conditions plus avantageuses.

Elle précise à cet égard :

- qu'il s'agit là d'une nouvelle opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents (absences pour maladie ordinaire, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée...), en confiant au Centre de gestion des Vosges le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,
- que le Centre de Gestion des Vosges de la F. P. T. peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité,
- que la présente procédure se distingue des deux autres groupements initiés par le CDG88 («Prévoyance » et «Santé») qui concernent l'assurance et la couverture des agents territoriaux,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de s'inscrire à nouveau dans le cadre de cette opportunité en confiant pour la 2^{ème} fois –et toujours sans engagement- le soin au Centre de Gestion d'intégrer le personnel de la Commune dans la consultation engagée à son niveau, étant entendu à ce stade qu'une souscription ultérieure audit contrat ne se ferait que le cas échéant, si les résultats de cette consultation s'avèrent avantageux par rapport à notre contrat actuel, et après nouvelle délibération du Conseil Municipal dans ce cas.

Le Maire précise qu'il s'agit juste d'une autorisation de consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Centre de Gestion des Vosges de la Fonction Publique Territoriale pour procéder à une consultation groupée en matière d'assurances statutaires pour la période 2017/2020, aux conditions exposées et sans engagement.

40 - MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE PERSONNELS EN PROVENANCE DE L'O. T. L. (PERSONNEL PISCINE DURANT LA DUREE DES TRAVAUX)

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe déléguée aux ressources humaines, qui expose que, durant les travaux de réhabilitation de la Piscine (Toiture pour l'essentiel) programmés sur une durée de 6 mois à partir du 1^{er} avril, le personnel du complexe Piscine Loisirs aura lieu d'être réaffecté sur d'autres services, y compris auprès d'autres Entités -tels la Commune ou le C. C. A. S.-, d'où une mise à jour de la convention de mise à disposition de personnels qui aura simple valeur temporaire durant cette période.

Pour ce qui sera de la Commune, ces mises à disposition se traduiront par le renfort de plusieurs agents sur différents services (S. T. M. et service scolaire/entretien notamment), dont pour certains durant les congés d'agents ou en lieu et place d'emplois d'été habituels.

Il sera donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention établi par l'O. T. L., joint en annexe 2 de la note de synthèse, étant précisé que cet avenant fera comme il se doit l'objet d'une même procédure préalable d'approbation au niveau de sa propre assemblée.

A noter que ces dispositions ont naturellement fait l'objet d'une part de concertations avec les différents agents intéressés et d'autre part d'un avis favorable de la part du Comité Technique -tant de la part du collègue "agents" que du collègue "Elus"- lors de ses séances en date des 11 décembre 2015 et 23 mars 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant prévoyant mise à disposition de plusieurs agents de l'OTL pour une période prévisionnelle de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2016, et autorise le Maire à le signer.

Madame Liliane MENGIN demande combien il y aura d'emplois saisonniers en moins suite à cette mise à disposition.

Madame Elisabeth BONNOT répond : quelques uns seulement, 4 ou 5...

MARCHES PUBLICS

41 - LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION POPULAIRE POUR LA RENOVATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT LAURENT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe déléguée aux finances, qui rappelle que, par une délibération n°8/2016 du 15 février 2016, le Conseil municipal a sollicité une aide financière du Département des Vosges pour le remplacement de la console de l'orgue de l'église St Laurent, devenue vétuste et inadaptée.

Le coût des travaux est estimé à 81 997,21 € TTC.

Elle explique qu'il paraît opportun de lancer également une campagne de mécénat populaire afin de financer ces travaux.

La Fondation du Patrimoine peut accompagner la Commune en organisant la collecte de dons via son site internet et à travers la réalisation de dépliants de souscription. Elle reverse ensuite ces sommes collectées à la fin des travaux, les frais de gestion prélevés sur les dons s'élèvent à 6%.

Une convention doit intervenir entre la Commune et la Fondation du Patrimoine afin de définir les modalités techniques et financières de cette souscription populaire.

Le Maire propose ainsi de lancer une souscription populaire, via la Fondation du patrimoine, dans le cadre de la transformation de la console de l'orgue de l'église.

Le Maire précise que la somme globale du coût de réparation a été inscrite au budget mais qu'elle pourra être réajustée en fonction de la souscription.

Mme Maryvonne CROUVEZIER ajoute que la Municipalité a sollicité également la réserve parlementaire de M. GREMILLET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer une souscription populaire pour les travaux précités et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir à cet effet avec la Fondation du Patrimoine.

42 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE BELLEVUE

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe déléguée aux finances, qui rappelle que la Commune de La Bresse souhaite continuer à offrir des aménagements qualitatifs de son espace public, en proposant de nouveaux travaux visant à améliorer l'environnement et le cadre de vie sur le secteur de Bellevue.

Un projet global visant à entreprendre une réfection des rues de Bellevue (et de sa rampe), des Champions et des Roches Beuty a été élaboré par le bureau d'études ACERE d'Epinal. Celui-ci comprend l'enfouissement des réseaux secs (HTA-BT, éclairage public et réseau Telecom), la rénovation des réseaux humides (eau potable et pluvial), la réfection et le recalibrage des voiries.

Il est également prévu de reprendre les différents trottoirs, d'améliorer les cheminements, notamment par la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées, de poser du mobilier urbain et d'aménager des espaces verts.

Le montant des travaux correspondants est estimé à 263 703.00 € HT soit 316 443.60 € TTC.

Elle précise que la Commune peut escompter une subvention par la DETR 2016, au titre de « l'aménagement de communes », hors voiries et réseaux divers.

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat, à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération précitée et son plan de financement, sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016 et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche utile à cet effet et notamment à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services de l'Etat.

43 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA SALLE DE RESTAURANT ET DES EXTERIEURS DU CAMPING DU HAUT DES BLUCHES AU TITRE DE LA DETR 2016

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe déléguée aux finances, qui expose que la Commune de La Bresse souhaite réaménager la salle de restaurant et l'entrée du bâtiment au camping du Haut des Blûches afin d'apporter à la clientèle des espaces rénovés, dans un style « chalet de montagne ». Il est également envisagé d'installer une terrasse d'été avec une pergola.

Un projet a été élaboré par M. Jean-Luc Gérard, Architecte DPLG, il comprend des travaux de plâtrerie/peinture, d'électricité, d'agencement bois, de menuiseries bois (terrasse bois, pergola, mobilier...) et de pose de revêtements de sols. Il permettra d'offrir aux résidents du domaine une ambiance plus intimiste et plus conviviale.

Le montant des travaux est estimé à 86 651,00 € HT soit 103 981,20 € TTC.

La Commune peut escompter une subvention de la DETR 2016, au titre du « développement économique – projet touristique ».

Le Maire propose de solliciter à ce titre une subvention auprès des services de l'Etat, à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération précitée et son plan de financement, sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016 et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche utile à cet effet et notamment à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services de l'Etat.

44 - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016 ET DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR DES TRAVAUX DE VENTILATION CHAUFFAGE ET DE TOITURE AU GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe déléguée aux finances, qui rappelle que la Commune de La Bresse envisage d'engager des travaux d'investissement au groupe scolaire du Centre, au niveau de la ventilation des locaux, du chauffage et de l'étanchéité de la toiture.

Le bâtiment a été construit en 1956 et connaît aujourd'hui des problèmes thermiques et de traitement d'air importants. La ventilation des classes n'est pas assurée, ce qui peut conduire à un niveau de concentration important en gaz radon dans la partie accueillant l'école maternelle. Celle-ci subit également des variations de température lorsque le réseau de chaleur est à l'arrêt, notamment en intersaison.

Depuis quelques années, il est constaté de nombreuses traces d'humidité couvrant les plafonds, par manque de ventilation des combles. Elles trouvent leur origine dans des problèmes d'infiltration et de condensation en toiture.

Un projet a été élaboré par le bureau d'études SYLVIN, il a pour objectif d'améliorer la ventilation du vide sanitaire, d'installer un traitement d'air intérieur, de proposer un chauffage d'appoint et d'équilibrer les zones de chauffe à l'école maternelle, d'améliorer la ventilation de la sous-toiture...

Le montant des travaux est estimé à 254 760.00 € HT soit 305 712.00 € TTC.

La Commune peut escompter une subvention de la DETR 2016, au titre de « la mise en conformité aux normes de sécurité des équipements scolaires » (pour les travaux de ventilation permettant l'abaissement de la concentration de radon) et au titre du fonds de soutien à l'investissement local.

Le Maire propose de solliciter à ce titre des subventions auprès des services de l'Etat, à hauteur de 40% du montant HT des travaux éligibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération précitée et son futur plan de financement, sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016 et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche utile à cet effet et notamment à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants auprès des services de l'Etat.

Mme Liliane MENGIN demande quelle est l'évolution des effectifs et s'il n'y a pas risque de fermeture de classe pour 2016.

Mme Alexandrine DUCRET confirme qu'il n'y a pas de menace pour 2016.

45 - DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE « L'ANCIENNE MLC » EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe déléguée aux finances, qui expose que la Commune de La Bresse envisage de réaménager les anciens locaux de la MLC, aujourd'hui occupés en partie pour des activités périscolaires (N.A.P.), afin de les rénover et de les mettre aux normes d'accessibilité (accès et sanitaires). Ils permettront ainsi d'accueillir notamment des associations bressaudes qui disposeront de salles de réunion, de bureaux ou d'espaces de stockage. Une extension de plain-pied du bâtiment est également envisagée.

Un projet a été élaboré par le cabinet In situ architectes, il comprend des travaux de maçonnerie, de plâtrerie, de peinture, d'électricité, de menuiseries intérieures et extérieures, de revêtements de sols durs...

Le montant des travaux est estimé à 139 941.00 € HT soit 167 929.20 € TTC.

La Commune peut escompter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local et propose de solliciter dans ce cadre une subvention auprès des services de l'Etat, à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération précitée et son futur plan de financement, sollicite l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche utile à cet effet et notamment à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services de l'Etat.

Mme Nadia RABANT s'étonne de la différence du coût des travaux avec le montant inscrit au budget.

Mme Maryvonne CROUVEZIER indique que la différence est due à la TVA et aux frais d'études.

Le Maire souligne que toutes ces demandes de subvention montrent bien qu'il y a des investissements prévus.

URBANISME – PATRIMOINE

46 - AUTORISATION AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LES TRAVAUX

- à la MAISON DES ASSOCIATIONS "1 ter rue des Champions"

- au GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE "9, rue de la Résistance"

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, adjoint délégué à l'urbanisme, qui expose que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison des Associations située "1 ter rue des Champions", différents travaux sont envisagés, notamment :

➤ Travaux extérieurs

- remplacement des menuiseries extérieures,
- fermeture de l'auvent pour en faire un local de stockage
- création d'une extension de plain pied en rez-de-chaussée
- création d'une sortie de secours au R + 1 donnant sur le toit de l'extension, puis descente au RDC par escalier
- aménagements des abords et cheminement extérieur au droit de l'entrée et issue de secours

➤ Travaux intérieurs

- création d'un ascenseur
- Mise aux normes handicapés
- Modification du cloisonnement
- Création d'espaces de rangement.

Par ailleurs, des travaux de construction d'un préau au Groupe Scolaire du Centre situé "9 rue de la Résistance", sont envisagés, notamment :

- mise en place d'un préau pour couvrir une partie de la cour maternelle – extension du bâti existant à partir du hall d'entrée.

Les travaux nécessitent au préalable l'obtention d'une autorisation de travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 421-17 du Code de l'Urbanisme, d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour ces aménagements.

M. Jean-François POIROT donne des informations plus précises sur les travaux prévus à l'ex. MLC.

Il n'y a pas de gros changements par rapport à ce qui était prévu initialement.

Les travaux tiennent compte de la nécessité de remise aux normes.

A noter qu'un ascenseur n'est pas nécessaire à l'Ecole du Centre puisque la mise en place d'une plateforme élévatrice est possible et a été validée par la DDT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou l'adjoint délégué à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les aménagements précités.

47 - CESSION DE TERRAIN A LUDOVIC CLAUDEL -AU DESSUS DE LA ROCHE-

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, adjoint délégué à l'urbanisme, qui rappelle que M. Ludovic CLAUDEL a sollicité la Commune de LA BRESSE pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sise "Au-dessus de la Roche".

Il est proposé une cession aux conditions suivantes :

- AP N° 1365p pour 505 m² (plan du cabinet JACQUEL, géomètre)
- Tarif : 15 € le m²
- Zone UC du PLU
- Frais de géomètre et de notaire à la charge du demandeur
- Servitude : présence poteaux et lignes aériennes, canalisation souterraine assainissement pour une servitude de tréfonds,
- Estimation des Domaines n° 2015-075V920 du 27/11/2015.

Le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal et l'invite à délibérer sur la cession de terrain et à l'autoriser à signer tous les actes et documents contractuels s'y rapportant.

Le Maire invite M. Ludovic CLAUDEL à quitter la salle puisque cette question le concerne directement.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour (M. Ludovic n'ayant pris part ni au débat, ni au vote), autorise la cession de terrain précitée à M. Ludovic CLAUDEL aux conditions exposées, et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents contractuels s'y rapportant.

Retour de M. Ludovic CLAUDEL

48 - AMENAGEMENT LOTISSEMENT "LES BALCONS DE LA RIGUE" – DENOMINATION DE L'ANTENNE DE DESSERTE DU LOTISSEMENT

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, adjoint délégué à l'urbanisme, qui rappelle que le lotissement "les Balcons de la Rigue" est desservi par une voirie principale "chemin de la Rigue" et une antenne menant au lot 14.

Le Maire propose, après avis de la commission Urbanisme en date du 17/12/15 et de la commission Terrains en date du 21/01/16, la dénomination "Rampe des Carriers" en référence aux activités dans les carrières du secteur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'appellation "Rampe des Carriers" pour la voirie desservant le lotissement "les Balcons de la Rigue" à partir du chemin de la Rigue, et d'autoriser le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche utile à cet effet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'appellation « Rampe des Carriers » pour la voirie desservant le lotissement « Les balcons de la Rigue » à partir du Chemin de la Rigue et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche utile à cet effet.

49 - ACQUISITION DE TERRAIN POUR OUVRAGE RESEAUX "LES FEIGNES-SOUS-VOLOGNE" – LA FONCIERE JEAN LAMOUR

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, adjoint délégué à l'urbanisme, qui rappelle que l'évolution du site "les Feignes-sous-Vologne" nécessite des aménagements au niveau du réseau électrique, notamment par l'implantation d'un nouveau poste de transformation.

Après contact avec le nouveau propriétaire, la Foncière Jean LAMOUR –représentée par M. Philippe GOUDON-, il est proposé d'acquérir la surface correspondante aux conditions suivantes :

- BH N° 23p pour 395 m²
- Tarif : 1 €
- Zone UD du PLU
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de la Commune,
- Mise en place d'une servitude de passage (maximum 4 m) pour l'accès à la forêt domaniale et aux parcelles privées (via la propriété restant à appartenir au vendeur),
- Lors des travaux d'implantation, la Commune et ses ayants droit s'engagent à mettre en œuvre un agencement qualitatif paysager aux abords des ouvrages à mettre en place.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de la parcelle nécessaire aux travaux, aux conditions ci-dessus précisées, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette transaction.

Le Maire précise que l'ancien poste de transformation était situé à l'intérieur d'un bâtiment.

M. Jean-François POIROT ajoute que l'emprise concernée se trouve à l'angle de la Route qui va vers Retournemer et celle qui va vers Lispach.

Mme Claudine VINCENT-VIRY demande en quoi consiste le projet.

M. Jérôme MATHIEU répond que la Société Jean LAMOUR a acheté les bâtiments à La Poste, qu'elle va procéder à une rénovation et ensuite à une revente par lots et que le bâtiment principal garderait une vocation hôtelière.

M. Patrice PROST dit que les acheteurs doivent avoir une vision globale du projet.

M. Jean-François POIROT ajoute que des noms circulent déjà pour la reprise du site hôtelier mais il faut passer par la Centrale Foncière.

Mme Liliane MENGIN demande si on connaît le potentiel d'hébergement.

M. Jérôme MATHIEU précise qu'il est prévu également des bâtiments sur l'ancien parking couvert, de l'autre côté de la route.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition de la parcelle nécessaire aux travaux d'aménagement du réseau électrique et notamment l'implantation d'un nouveau poste de transformation, aux conditions ci-dessus précisées, et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette transaction.

50 - RECTIFICATION DE L'EMPRISE DE PASSEE COMMUNALE "LES FEIGNES-SOUS-VOLOGNE »

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, adjoint délégué à l'urbanisme, qui expose que la passée communale qui dessert le site "les Feignes-sous-Vologne" n'a plus la configuration mentionnée au cadastre et son tracé réel –partie terminale- a une emprise sur la propriété "la Foncière Jean Lamour".

Un échange d'emprise est donc proposé aux conditions suivantes :

- rectification des emprises par échange : emprise réelle sur site (162 m² - BH 62p) et emprise cadastre (102 m²)
 - frais de géomètre et de notaire à la charge de la Commune.
- De même, le Maire expose que les réseaux publics présents sur la propriété Jean Lamour feront l'objet d'une servitude de tréfonds et d'intervention au profit de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'échange pour la régularisation de la passée communale et la constitution de servitude de tréfonds et d'intervention pour les réseaux publics, et d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer les actes correspondants.

Il s'agit d'une régularisation du cadastre. Le tracé existant passait sous le premier bâtiment, donc sur l'emprise foncière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'échange pour la régularisation de la passée communale des Feignes sous Vologne et la constitution de servitude de tréfonds et d'intervention pour les réseaux publics, aux conditions ci-dessus et autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes correspondants.

51 - INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES D'EMPRISE VOIRIE

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, adjoint délégué à l'urbanisme, qui rappelle que dans le cadre de la mission de mise à jour du tableau des voiries classées et de l'inventaire des conditions de classement, les parcelles du domaine privé de la Commune (portant un numéro de cadastre) supportant une voirie classée sont à intégrer au domaine public.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal l'intégration au Domaine Public Communal des parcelles suivantes :

Section	N° de parcelle	VOIRIE
AB	994/995	Rue du Petit Bois
AK	778	Rue du Petit Bois / allée des Bosquets
AB	998	Rue de la Clairie
AM	1310	Route de Niachamp
AR	1213/1215/1219/1221/1217	Chemin de la Sausse / route de Gerardmer
AR	1223	Chemin du Pendant Pré
AV	646	Chemin du Pré Léga / chemin de la Courbe
AW	762/958/943/946/949/777/770	Chemin des Prés du Chajoux
AW	952	Chemin des Bouillas / Route de Lambexaire
AY	207/690	Rue du Hohneck / Prés Grangette
AY	700/699/591/596/594/694/693/696/703	Rue du Hohneck
AZ	509/822	Route de Vologne / impasse de la Moraine
A	206/209	Route de Lispach
BC	709	Chemin du Pré des Gouttes

M. Jean-François POIROT précise que ce sont toutes des voiries existantes et que seulement quelques m² sont concernés dans chaque cas (virages rectifiés ou autres).

Cette liste n'est pas exhaustive, il y aura une suite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'intégration des parcelles précitées dans le domaine public.

52 - CONVENTION AVEC L'ONF ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE POUR LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA BRESSE (TOURBIERE D'ARTIMONT ET DE BREITZHOUSEN, TOURBIERE DU BAS-CHITELET ET HAUTES CHAUMES DU RAINKOPF)

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, adjoint délégué à l'environnement, qui rappelle que, dans le cadre du financement de la réfection du sentier du tour du lac de Lispach, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 22 septembre 2014, la création de 4 zones ENS, en contrepartie de l'octroi des subventions du Département des Vosges.

Au titre de ce projet de préservation des Espaces Naturels Sensibles de la tourbière du Bas Chitelet, des tourbières des Feignes d'Artimont et de Breitzhousen, des Hautes Chaumes du Rainkopf mené au titre de la politique départementale et portée par la commune de La Bresse, il est proposé un projet de convention tripartite entre la commune de La Bresse, l'Office National des Forêts et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, afin d'en fixer les conditions et les engagements réciproques des parties.

En ce qui concerne l'état d'avancement de la protection de ces zones par le CEN de Lorraine :

- les 3 plans de gestion biologique sont en cours (inventaires de terrain finalisés, cartographies et rédaction en cours).

- les négociations avec les exploitants agricoles sont entamées. Ils espèrent aboutir à la signature de trois conventions d'engagement avec ces exploitants.

- les travaux de restauration des sites envisagés pour cet hiver ou pour le printemps prochain sont les suivants :

- Bas-Chitelet : étrépage de la zone à *Hammarbya paludosa* sur quelques mètres carrés et fauche de la Molinie. Si besoin mise en protection de la station d'Hammarbya par pose d'une clôture ;

- Artimont/Breitzhousen : mise en protection de la station de *Bartsia alpina* sur Breitzhouse par la pose d'une clôture temporaire (réouverture au mois de juillet), taille des saules et fauche autour de la station de Bartsia sur le secteur d'Artimont ;
- Rainkopf : restauration du sentier par mise en place d'un dispositif de lutte contre l'érosion (piquets et corde pour guider les visiteurs sur les sentiers et limiter la divagation).

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition de convention tripartite -jointe en annexes n° 4/5 de la note de synthèse- concernant ces Espaces Naturels Sensibles et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Mme Claudine VINCENT-VIRY demande ce qu'est le plan de gestion biologique et écologique.

Elle fait remarquer que par cette convention la commune s'engage à informer des projets et demande si une autorisation est nécessaire pour le moindre projet.

M. Jérôme MATHIEU souligne qu'on doit informer.

Le Maire précise que l'avis de la Commune sera sollicité pour les différents projets.

Il ne s'agit pas de limiter la fréquentation des sites, mais de la canaliser.

M. Raymond MARCHAL ajoute qu'après plusieurs visites sur le terrain, il s'avère que les grillages qui devaient être mis en place vers le Rainkopf ne le seront pas puisqu'il existe des parcs. Certains terrains sont situés par ailleurs en dehors du périmètre de notre commune.

Il confirme à Mme Liliane MENGIN que la commune contribuera financièrement à certains travaux mais que cela ne figure pas dans la convention.

Le Maire ajoute qu'une résiliation est toujours possible, ainsi qu'une négociation éventuelle.

La convention est bardée au maximum pour éviter tout problème.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 9 abstentions (Liliane MENGIN, Claudine VINCENT-VIRY, Nadia RABANT, Patrice PROST, Jean-Pierre DUTHION, Aurélien ANTOINE, Nicolas REMY, Jean-Baptiste MOUGEL, Nelly LEJEUNE) approuve la convention établie avec l'ONF et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine concernant la protection et la gestion des espaces naturels sensibles de La Bresse, et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

53 - APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2016 DE TRAVAUX FORESTIERS

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, adjoint délégué à l'environnement et à la forêt, qui soumet au Conseil Municipal la proposition des services de l'Office National des Forêts en ce qui concerne le programme d'actions pour 2016, d'un montant total de 153 640,00 € HT, tel que joint en annexe n° 6 à la note de synthèse.

A ce programme sont associées les conventions de maîtrise d'œuvre liées pour les travaux d'investissements.

Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce programme et à l'autoriser à signer les conventions, la commission des forêts ayant émis un avis favorable lors de sa réunion du 15 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce programme et autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

54 - FORET – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES – EXERCICE 2017

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, adjoint délégué à l'environnement et à la forêt, qui expose que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement forestier, il est proposé au Conseil Municipal l'état d'assiette 2017 élaboré par l'ONF en date du 1^{er} février 2016.

Conformément au plan d'aménagement, une coupe est proposée dans les parcelles suivantes :

Nature de coupe	Parcelles (s) concernée (s)
Amélioration	40-45-112-155
Irrégulière	7-41-63-66-104-105-111-114-121-133-139-144-162-178-184-192-194

Par dérogation :

Les parcelles suivantes sont ajournées : 91/54/179

Les parcelles suivantes sont ajoutées : 71 / 73j / 134j / 145j / 15 / 16

en fonction des nécessités de création de piste, de l'évolution du peuplement et des cohérences géographiques d'exploitation.

Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ces propositions et à l'autoriser à signer tout document relatif au suivi de cet état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour 2017 et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au suivi de cet état.

55 - APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'accessibilité, qui rappelle qu'en matière d'accessibilité, en application de l'ordonnance du 26 septembre 2014 prise pour l'application de la loi du 11 février 2005 sur le handicap, les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) qui n'étaient pas aux normes d'accessibilité au 1er janvier 2015 avaient l'obligation de déposer en préfecture un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour le 26 septembre 2015 au plus tard.

En date du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'Adap qui lui a été présenté, celui-ci concernant 36 sites, ainsi que la demande d'étalement sur 3 périodes de 3 ans pour réaliser les travaux de mise aux normes. L'Ad'ap ainsi approuvé a été transmis en préfecture le 21 septembre 2015.

Par courrier en date du 5 novembre 2015, le service instructeur de la préfecture faisait savoir à la Commune que le bénéfice d'une période de 3 années supplémentaires permettant de passer de 6 à 9 ans pour l'étalement des travaux était possible dans 2 cas de figure :

- Le patrimoine comprend plus de 50 ERP/IOP, ce qui n'est pas le cas de l'Ad'ap déposé.
- La situation financière et budgétaire de la Commune est délicate.

Des compléments d'information relatifs à cette situation ont été transmis.

Après examen, en date du 10 mars 2016, la Préfecture confirmait que la dérogation était refusée et qu'un nouvel Ad'ap étalé sur 6 ans devait être à nouveau déposé après délibération du Conseil Municipal.

Un nouvel échéancier plus comprimé prenant en compte la qualité et la quantité du public qui fréquente les sites et en essayant de répartir la charge financière autant que possible de manière homogène pour chaque année a été établi en y intégrant l'école du Neuf Pré qui va être mise à disposition de 2 associations pour des activités accueillant du public.

Le prestataire spécialisé en la matière qui avait formalisé le premier Ad'ap a élaboré un nouvel Ad'ap dont les principaux éléments sont joints en annexe.

Le coût global du nouvel agenda passe de 989 239 € TTC à 998 425.07 € TTC, incluant les frais d'études et de prestations intellectuelles associés.

Le Maire soumet au Conseil Municipal cet agenda résumé dans le tableau de synthèse joint en annexe n° 7 à la note de synthèse, l'invite à l'approuver, cet Ad'ap valant engagement de réaliser les travaux sur 2 périodes de 3 ans, et à l'autoriser -ou son représentant délégué- à signer le formulaire de dépôt en Préfecture.

A la demande de Mme Nadia RABANT, qui souhaite savoir quel sera le budget consacré à l'Ecole du Neuf-Pré, Monsieur Jean-François POIROT répond que cela dépendra des conclusions de la commission de sécurité dans les ERP qui est passée et des préconisations du SDIS.

En réponse à M. Jean-Pierre DUTHION qui demande quelles seront les autres associations utilisatrices, Mme Alexandrine DUCRET précise que, pour l'instant, la MLC et la Compagnie Cent scènes ont sollicité de pouvoir utiliser ces locaux.

Mme Liliane MENGIN recommande d'être vigilant sur les dérogations à solliciter et demande si la liste des travaux a été chiffrée.

Le Maire précise qu'à priori la Préfecture n'a rien dit sur la liste des dérogations sollicitées, donc le coût est chiffré.

Pour chaque bâtiment une étude et des propositions sont faites, sous contrôle des services techniques. Des demandes de travaux suivront.

Mme Liliane MENGIN demande quelques précisions quant aux travaux à réaliser à l'Eglise.

M. Jean-François POIROT répond qu'il s'agit de mettre aux normes la porte d'accès aux handicapés qui doit être d'un seul battant.

M. Jérôme MATHIEU précise que la commission qui se réunit pour valider les projets en matière d'accessibilité n'est pas fermée en matière de dérogation. Si l'existant donne satisfaction, elle peut donner dérogation. Des personnes viennent constater sur place ce qu'il en est.

Il ajoute qu'il serait bien que l'Etat montre l'exemple avec ses propres bâtiments.

Mme Liliane MENGIN s'inquiète que des bâtiments communaux soient considérés comme inaccessibles alors que des solutions simples peuvent être apportées. Elle invite la municipalité à se battre pour obtenir des dérogations.

Le Maire ajoute qu'il faut permettre l'accessibilité des lieux publics au plus grand nombre.

Mme Nadia RABANT s'étonne que les travaux puissent commencer avant approbation du projet d'Ad'AP.

Mme Maryvonne CROUVEZIER répond que pour l'école, comme des travaux sont prévus, on peut englober les mises aux normes, comme pour le chantier de la piscine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet Ad'ap valant engagement de réaliser les travaux sur 2 périodes de 3 ans, et autorise le Maire –ou son représentant délégué- à signer le formulaire de dépôt correspondant en Préfecture.

DIVERS

56 - ADHESION A L'ASSOCIATION "VILLES ET VILLAGES AMIS DES EQUIPES DE FRANCE DE SKI"

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif "Villes et Villages Amis des Equipes de France de Ski et de Snowboard".

Il s'agirait d'afficher un engagement auprès des Equipes de France, porteuses d'image et d'attractivité pour les territoires de montagne. La valorisation de cette adhésion sera faite sous forme de signalétiques, kits de communication, programme d'animations, jeu concours avec les écoles primaires...

Le montant de la cotisation annuelle serait de 750 € pour l'attribution de quatre flocons.

Le Maire précise qu'une bressaude fait partie de l'Equipe de France de ski et que d'autres jeunes ont toutes leurs chances pour l'avenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la ville au dispositif « Villes et Villages Amis des Equipes de France de Ski et de Snowboard » pour un montant annuel de 750 €, et précise que la dépense sera imputée au chapitre 011 -article 6281- du budget principal de la commune.

Mme Liliane MENGIN regrette parallèlement l'abandon de l'adhésion à Cités Unies France pour un montant à peu près similaire.

Questions diverses

Le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements qu'il a reçus de Mme Carmen Cassan et M. Sylvain Fournier pour l'accueil de l'exposition photos à la Maison de La Bresse, qui a connu un excellent impact auprès du public.

Il remercie l'ensemble des personnes présentes et lève la séance à 00 h 05.

Il rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal est programmée le **9 mai 2016**.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Chloé LEDUC

Hubert ARNOULD